

**ASSEMBLEE COMMUNALE**  
**du 19 mai 2026 à 19h30**  
**à la Grande salle de Ménières**

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic  
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, administratrice communale  
Scrutateurs : M. Denis Vaucher, M. Bertrand Fontaine, M. Célestin Chassot,  
Mme Marie-José Fontaine  
Présences : 110 citoyennes et citoyens  
Excusés : 5 citoyennes et citoyens

M. Philippe Arrighi, syndic, souhaite la bienvenue et ouvre l'assemblée communale.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 18 du 1<sup>er</sup> mai 2026, par tout-ménages, par affichage au pilier public et par insertion sur notre site internet.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale de Fétigny du 19 mai 2025
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale de Ménières du 26 mai 2025
3. Comptes 2025 de la commune Fétigny
  - 3.1 Compte de résultats
  - 3.2 Crédits supplémentaires
  - 3.3 Compte des investissements
  - 3.4 Rapport de la Commission financière
  - 3.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires
4. Comptes 2025 de la commune Ménières
  - 4.1 Compte de résultats
  - 4.2 Crédits supplémentaires
  - 4.3 Compte des investissements
  - 4.4 Rapport de la Commission financière
  - 4.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires
5. Approbation du Règlement des finances
6. Budget 2026 de la commune de Fétigny-Ménieres
  - 6.1 Présentation générale du budget de résultats et d'investissement
  - 6.2 Nouvelle dépense : contrôle des vannes et bornes hydrantes
  - 6.3 Nouvelle dépense : participation à Arrobroye
  - 6.4 Rapport de la Commission financière
  - 6.5 Approbation finale du budget de résultats et d'investissement
7. Approbation du règlement du personnel communal
8. Présentation du règlement d'organisation du Conseil communal
9. Election des membres de la commission financière
10. Election des membres de la commission d'aménagement et de l'énergie
11. Election des membres de la commission de naturalisation
12. Zone 30 km/heure Fétigny
13. Valtraloc Ménières
14. Informations communales
15. Divers

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale de Fétigny du 19 mai 2025. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo**

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention avec remerciements à son auteur, Mme Patricia Catillaz.

**2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale de Ménières du 26 mai 2025. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo**

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention avec remerciements à son auteur, Mme Kristel Mayor.

**3. Comptes 2025 de la commune de Fétigny**

**3.1 Compte de résultats**

Mme Patricia Catillaz présente le compte de résultats 2025 avec les principales variations entre le budget et les comptes. Les revenus totaux du compte de résultats s'élèvent à Fr. 6'563'793.46 pour un total des charges de Fr. 5'638'338.55, soit un bénéfice de Fr. 925'454.91.

**3.2 Crédits supplémentaires**

Les crédits supplémentaires ont été commentés avec le point 3.1.

**3.3 Compte des investissements**

Mme Patricia Catillaz présente le compte des investissements dont l'excédent net de recettes s'élève à Fr. 18'083.95.

**3.4 Rapport de la Commission financière**

M. Lionel Meylan, président de la commission financière de Fétigny, donne lecture du rapport de la Commission financière qui recommande à l'assemblée d'accepter les comptes 2025.

**3.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires**

Au vote, le compte de résultats, les crédits supplémentaires et le compte des investissements 2025 sont approuvés à l'unanimité.

**4. Comptes 2025 de la commune de Ménières**

**4.1 Compte de résultats**

Mme Patricia Catillaz présente le compte de résultats 2025 avec les principales variations entre le budget et les comptes. Les revenus totaux du compte de résultats s'élèvent à Fr. 2'588'273.62 pour un total des charges de Fr. 2'349'556.11, soit un bénéfice de Fr. 238'717.51.

**4.2 Crédits supplémentaires**

Les crédits supplémentaires ont été commentés avec le point 4.1.

### **4.3 Compte des investissements**

Mme Patricia Catillaz présente le compte des investissements dont l'excédent net de dépenses s'élève à Fr. 230'274.85.

### **4.4 Rapport de la Commission financière**

M. Gregory Blanchard, président de la commission financière de Ménières, donne lecture du rapport de la Commission financière qui recommande à l'assemblée d'accepter les comptes 2025.

### **4.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires**

Au vote, le compte de résultats, les crédits supplémentaires et le compte des investissements 2025 sont approuvés à l'unanimité.

## **5. Approbation du Règlement des finances**

M. Michaël Picard, conseiller communal, présente le nouveau règlement des finances qui a été soumis au Service des communes et aux deux commissions financières de Fétigny et de Ménières.

### *Rapport de la Commission financière*

M. Gregory Blanchard donne lecture du rapport des deux commissions financières qui recommande à l'assemblée d'accepter le règlement des finances tel que présenté.

Au vote, le règlement des finances est approuvé à l'unanimité.

## **6. Budget 2026 de la commune de Fétigny-Ménieres**

### **6.1 Présentation générale du budget de résultats et des investissements**

Mme Patricia Catillaz commente le budget général du compte de résultats qui présente un total de revenus de Fr. 8'318'608.64 pour un total de charges de Fr. 8'309'224.05, soit un bénéfice de Fr. 9'384.59.

Elle présente également le compte d'investissements dont l'excédent de dépenses s'élève à Fr. 331'000.--.

### **6.2 Nouvelle dépense : contrôle des vannes et bornes hydrantes**

M. Vincent Diacon, conseiller communal, présente cette nouvelle dépense de Fr. 5'689.--/an + TVA dont la charge totale sur 10 ans dépassent les compétences de Fr. 50'000.-- du Conseil communal.

### *Rapport de la Commission financière*

M. Gregory Blanchard donne lecture du rapport commun des deux commissions financières qui recommande à l'assemblée d'accepter cette nouvelle dépense.

Au vote, cette nouvelle dépense pour le contrôle des vannes et bornes hydrantes est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

### **6.3 Nouvelle dépense : participation à Arrobroye**

M. Olivier Renevey, conseiller communal, présente cette nouvelle dépense dont la charge totale s'élève à Fr. 71'316.--, payable sur 14 ans. Une augmentation de loyer de Fr. 160.--/ha/an est prévue dès l'entrée en vigueur d'ArroBroye.

*M. Bertrand Bise* : est-ce que le réseau sera en fonction à la fin des 14 ans ?  
=> la mise en fonction est annoncée pour 2031.

*M. Jean-Bernard Renevey* : il y a 171 propriétaires annoncés. Si les autres propriétaires ne veulent pas se raccorder, qui paiera pour eux ?  
=> Le raccordement est volontaire et le coût de participation annoncé correspond au prix pour le raccordement des 171 propriétaires (privés et communes). Il est possible à d'autres propriétaires de se raccorder ultérieurement mais leur participation financière sera majorée de 10% par année.

*M. Alain Chassot* : qui devra payer l'augmentation de loyer de Fr. 160.--/ha/an et en combien de temps l'investissement sera amorti ?  
=> Les terres agricoles propriété de la commune de Fétigny-Ménières annoncées à ArroBroye sont louées à des agriculteurs. Ce sont ces derniers qui devront payer un montant supplémentaire à la commune pour les terres louées raccordées à ArroBroye. La charge annuelle est comptabilisée chaque année directement dans le compte de résultats durant 14 ans. Il faudra plus longtemps pour amortir effectivement ce montant avec le loyer supplémentaire. Le but est de permettre aux agriculteurs de travailler dans de bonnes conditions, comme il y a régulièrement des interdictions d'arrosage et de pompage dans la Broye.

#### *Rapport de la Commission financière*

M. Gregory Blanchard donne lecture du rapport commun des deux commissions financières qui recommande à l'assemblée d'accepter cette nouvelle dépense.

Au vote, cette nouvelle dépense pour la participation à Arrobroye est approuvée à l'unanimité moins trois abstentions.

### **6.4 Rapport de la Commission financière**

M. Gregory Blanchard donne lecture du rapport commun des deux commissions financières qui recommande à l'assemblée d'accepter le budget 2026.

### **6.5 Approbation finale du budget de résultats et d'investissement**

Au vote, le budget de résultats et d'investissement 2026 est approuvé à l'unanimité.

## **7. Approbation du règlement du personnel communal**

Mme Delphine Dubuis, conseillère communale, présente le nouveau règlement du personnel qui a été soumis au Service des communes, à l'ensemble du personnel et aux deux commissions financières de Fétigny et de Ménières.

#### *Rapport de la Commission financière*

M. Gregory Blanchard donne lecture du rapport des deux commissions financières qui recommande à l'assemblée d'accepter le règlement du personnel tel que présenté.

Au vote, le règlement du personnel est approuvé à l'unanimité.

## **8. Présentation du règlement d'organisation du Conseil communal**

M. Philippe Arrighi présente les nouvelles rétributions allouées aux membres du conseil communal et des diverses commissions. Bien qu'augmentées par rapport à celles des précédentes législatures, elles demeurent basses en comparaison cantonale.

## **9. Election des membres de la commission financière**

M. Michaël Picard énumère le nom des sept personnes qui se sont annoncées pour siéger au sein de cette commission (sept membres à élire), à savoir : M. Alex Binggeli (Fétigny), M. Jean-Bernard Renevey (Fétigny), M. Pascal Robert (Ménières), M. Johann Ruppen (Fétigny), M. Jean-Charles Schüpbach (Ménières), Mme Céline Sommer (Ménières), M. Julien Wisler (Fétigny).

Comme personne d'autre ne s'annonce, les sept candidats sont élus par acclamation.

## **10. Election des membres de la commission d'aménagement et de l'énergie**

M. Michael Marguet, conseiller communal, énumère le nom des six personnes qui se sont annoncées pour siéger au sein de cette commission (minimum 5 membres à élire), à savoir : M. Vincent Arrighi (Fétigny), M. Steve Chardonnens (Fétigny), M. Serge Corminboeuf (Ménières), M. Judicael Leroy (Ménières), M. Claude Lesquereux (Fétigny), M. Sylvain Rapo (Fétigny).

Comme personne d'autre ne s'annonce, les six candidats sont élus par acclamation.

## **11. Election des membres de la commission de naturalisation**

Mme Fatima Granget énumère le nom des cinq personnes qui se sont annoncées pour siéger au sein de cette commission (cinq membres à élire), à savoir : Mme Maximina Bard (Ménières), Mme Lucie Barras (Fétigny), Mme Sonia Fontaine (Fétigny), Mme Fatima Granget (Fétigny), M. Claude Wicht (Ménières).

Comme personne d'autre ne s'annonce, les cinq candidats sont élus par acclamation.

## **12. Zone 30 km/heure Fétigny**

M. Philippe Arrighi présente :

- le projet de zone 30 km/heure à Fétigny qui englobe le chemin de la Praly, le chemin des Burgondes, le Pré-de-Ville, la route de Brit, La Rapette et le chemin du Botsalet
- le plan des aménagements extérieurs des appartements adaptés avec la nouvelle configuration des places de parc et de l'arrêt du bus urbain
- le projet de sécurisation du chemin de l'école avec notamment un trottoir le long du Pré-de-Ville

*Mme Claire Michel* : les places de parc seront-elles privées ou publiques, notamment lors des messes ?

=> Elles sont réservées aux appartements adaptés, l'accueil extrascolaire et la dépose-minute des élèves. Les places de parc de l'administration communale et de la dépose-minute sont utilisables par des tiers le week-end.

*M. Jean-Bernard Renevey* : qui sont les personnes autorisées pour les places de parc à ban vers le terrain de sport ?

=> Les places sont réservées pour les enseignants, l'accueil extrascolaire, certains locataires des appartements adaptés ainsi que les personnes qui fréquentent les installations sportives. La mise à ban a été prévue pour éviter que des voitures et autres véhicules stationnent sur cette place pour de longues durées et empêchent les utilisateurs précités de s'y parquer.

*M. Marc Chardonens* : est-ce que les priorités de droite seront maintenues à la route de Brit ?

=> Elles le seront, à l'exception d'un stop prévu pour les usagers de la route en provenance de l'impasse Sus Sémoret en raison de la visibilité amoindrie par la présence d'un mur.

*Mme Eliane Glaus* : ne serait-il pas plus logique de limiter la durée de parcage aux abords de l'école en créant par exemple une zone bleue ?

=> Dans la mesure où il y a un ruisseau sous-terrain tout le long de cette zone, nous ne pouvons pas la goudronner et délimiter clairement des places de parc.

### **13. Valtraloc Ménières**

M. Eric Rey présente le projet initialement prévu de zone 20 km/heure dans le centre du village de Ménières. Il s'agit d'un concept global qui englobe divers éléments, notamment :

- arrêt du bus scolaire à la route de l'Ecole, avec poursuite du parcours sur la même route jusqu'à la route cantonale de Sassel ; parcours prolongé d'un kilomètre
- revalorisation de la grande place avec des zones vertes et places de stationnement au centre du village
- arrêt du bus CarPostal en écluse, avec blocage des véhicules dans les deux sens durant la dépose des passagers
- arrêt du trottoir en provenance de la route de Fétigny dans un virage
- présence d'une zone d'intérêt général à côté de l'école qui pourrait être valorisée différemment

Ces divers éléments ont incité le Conseil communal à stopper provisoirement ce projet afin d'y réfléchir et de l'analyser une nouvelle fois. Un entretien est prévu avec les autorités cantonales.

*M. Jean-Daniel Chardonens* : une motion a été approuvée par le Grand conseil pour le maintien d'une vitesse minimale de 50 km/heure sur les routes cantonales. Une loi est entrée en vigueur à ce sujet. Ce projet est dès lors illégal. Lors de l'enquête, il y aura des oppositions en raison du non-respect de la loi.

=> M. Jean-François Steiert, conseiller d'Etat, a provoqué une rencontre entre les autorités cantonales et communales pour parler de ce projet à la suite de la lettre ouverte de M. Jean-Daniel Chardonens dans la Broye.

*M. Gilles Corminboeuf* : ce projet dure depuis 15 ans et il est impératif maintenant de sécuriser les trajets des enfants à travers le village.

=> La priorité est mise sur le passage piéton à proximité du café. Il est toutefois compliqué de respecter toutes les exigences légales sur les 80 m de la zone 20 km/heure, car il y a un passage piéton, une sortie de parking, un arrêt de bus scolaire et de CarPostal. Si cette zone 20 km/heure est créée, il s'agit d'un concept global et l'abaissement seul de la vitesse n'est possible.

*M. Judicael Leroy* : la loi sur la mobilité prévoit que les arrêts de bus doivent être mis en conformité. Quel est le délai ?

=> Cela dépend du concept, il n'y a pas de date prévue. Selon les informations transmises lors d'une rencontre avec les autorités cantonales, le calendrier du canton à ce sujet est long, avec une date finale vers la fin des années 2030.

*M. Judicael Leroy* : la loi cantonale prévoit des exceptions pour des zones 30 km/heure dans les quartiers :

=> A Ménières il s'agit d'une route cantonale qui ne dessert pas un quartier.

*M. Pierre Perroud* : en raison de sa configuration particulière et unique avec les bâtiments principaux regroupés autour de la place, le Service des biens culturels considère le centre du village comme une place de village et non pas une route cantonale. Ce projet existe depuis longtemps et le Service des ponts et chaussées l'a approuvé dans l'ensemble. Celui-ci préconise de créer une zone de rencontre afin de coordonner tous les éléments existants qui ne sont actuellement pas légaux.

=> Le Conseil communal ne veut pas arrêter définitivement le projet, mais prendre le temps de revoir certains éléments.

*M. Daniel Perrin* : une zone en herbe a été enlevée pour créer un terrain de sport synthétique, la cour d'école des enfants sera remplacée par des places de parc, les places de parc existantes par une zones de rencontre. Il estime le coût élevé pour un brassage des zones qui n'amènera en finalité pas énormément.

=> Il faut effectivement revoir certains points.

*M. Marcel Ansermet* : il a suivi le dossier Valtraloc depuis ses débuts. C'est surtout le canton qui impose ses vues et nous dira ce que nous pouvons réaliser.

=> Le Conseil communal confirme qu'il ne veut pas suivre les souhaits du canton sans se battre pour faire respecter ses idées. C'est la raison pour laquelle une rencontre est prévue avec les autorités cantonales.

*M. Alain Chassot* : est-ce qu'un feu de circulation ne serait pas envisageable ?

=> Il s'agit d'une alternative envisageable.

*M. Pierre Perroud* : les coûts ont été respectés jusqu'à présent. Le canton participera à hauteur de 35% pour les arrêts de bus.

## **14. Informations communales**

### **Fête nationale**

Elle sera désormais célébrée les 31 juillet, en alternance entre Fétigny et Ménières. Les Amicales de pompier des deux villages l'organiseront à tour de rôle. Cette année ce sera à Ménières. Il est prévu un service de navette entre les deux villages. Un tout-ménage sera distribué au début du mois de juillet avec un QR code pour s'inscrire.

### **Tour de France Féminin 2026**

Cette épreuve de cyclisme passera à Fétigny et à Ménières le 1<sup>er</sup> août 2026 dans l'après-midi. La route sera fermée durant plusieurs heures. Des informations suivront à ce sujet.

## **15. Divers**

*Mme Eliane Glaus* : pourquoi le couvert à voiture illégal construit à Sus Sémoret n'est pas encore démonté ?

=> Il y a un recours du promoteur auprès de la préfecture.

*Mme Marina Zbinden* : elle a écrit un courrier à la commune en lien avec l'absence d'arrêt de bus et de passage à piétons pour les élèves qui prennent le bus à la route de Ménières en direction du village.

=> Le courrier vient de nous parvenir et une analyse sera faite.

*M. Ivo Francisco* : est-ce que le 60 km/heure à la sortie de Fétigny se fera vraiment car les voitures roulent effectivement très vite à la route de Payerne ?

=> Le canton exige une étude avant de se positionner, d'où le montant prévu à cet effet au budget.

*M. Jean-Bernard Renevey* : en lien avec le projet d'antenne 5G, combien y a-t-il eu d'oppositions et quelle est la position du Conseil communal ? Il avait été dit que c'est le propriétaire du terrain actuel qui ne voulait plus de l'antenne, ce que démentirait ce dernier.

=> Il y a eu environ 200 oppositions. Le Conseil communal a préavisé favorablement le projet car c'est son devoir de raccorder le village aux télécommunications. L'emplacement a été choisi parmi plusieurs sites étudiés par les spécialistes de Swisscom car il s'agit de celui qui a le meilleur taux de couverture du village. Un accord avait déjà été signé entre les autorités communales et Swisscom en 2019 pour la pose d'une antenne au terrain de football. La résiliation du contrat avec le propriétaire du terrain actuel en a découlé.

*M. Lionel Meylan* : M. Philippe Arrighi a relevé plus tôt qu'il ne faut pas suivre aveuglément le canton et il s'étonne que le Conseil communal le fasse avec Swisscom SA. Ne serait-il pas possible de négocier avec le propriétaire de l'emplacement actuel de l'antenne ? l'antenne serait ainsi en dehors des zones habitées.

=> L'emplacement a été choisi parmi plusieurs sites étudiés par les spécialistes de Swisscom car il s'agit de celui qui a le meilleur taux de couverture du village.

Mme Patricia Catillaz, administratrice communale, est félicitée pour les 15 ans de service au sein de l'administration communale de Fétigny, respectivement Fétigny-Ménières.

Les membres des anciennes autorités et commissions ont également été remerciés pour leur travail et collaboration.

M. Philippe Arrighi remercie l'assemblée pour sa confiance.

La séance est levée à 21 h 45 et une collation est offerte aux personnes présentes.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

Le Syndic :

Patricia Catillaz

Philippe Arrighi